

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/06/97

**Objet** : 97 - VN23008 Travaux éclairage public 2023 – Avenant 2

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 de création de Vire Normandie se substituant à la Communauté de Communes de Vire dans tous les actes,

Vu le code de la commande publique

Vu la proposition de l'entreprise TEIM

### Décide

- De donner son accord à la signature de l'avenant n°2 du marché n° VN23008 Travaux éclairage public 2023 avec **TEIM**, domiciliée ZI Est Avenue de Bischwiller – 14500 VIRE Normandie

Le présent avenant est rendu nécessaire suite à la dépose des supports béton en raison de l'effacement des réseaux ENEDIS et éclairage.

Le montant des travaux s'élève à 1 848.00 € HT selon le devis n°2023-219 du 8 juin 2023.

Intitulé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Montant initial du marché	109 993.00 €	21 998.60 €	131 991.60 €
Montant de l'avenant n°1	7 058.70 €	1 411.74 €	8 470.44 €
Montant de l'avenant n°2	1 848.00 €	369.60 €	2 217.60 €
Nouveau montant du marché	118 899.70 €	23 779.94 €	142 679.64 €
% d'écart introduit par l'avenant : 8.1 %			

Fait à Vire Normandie, le 15 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230621-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Décision du Maire n°2023/06/97 du 15 juin 2023

